



Veytaux, le 12 juin 2023

**COMMUNE
DE
VEYTAUX**

**RAPPORT
AU CONSEIL COMMUNAL**

**De la commission nommée pour l'examen
du préavis (No 02/03 2023) intitulé :**

- **Comptes communaux 2022**
- **Rapport de gestion 2022**

Dates :		02.05	15.05	24.05
Rapporteur :	M. Stéphane THELIN	X	X	X
Membres :	Mme Stefania-Gabriela Dinklage	X	X	X
	Mme Viviane Schweizer Ronnerström	Exc	X	X
	M. Farouk ABDULLA	X	X	X
	M. Antonino Diperri	X	X	X
	M. Béat GRAND	X	X	X
	M. Marco Strebel	Exc	X	X

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Cogest s'est réunie le 2 mai pour analyser le rapport des comptes et de gestion communal 2022 et préparer les questions. Ces dernières ont été transmises à la municipalité et les réponses débattues lors de la séance du 15 mai en la salle du Conseil communal en présence de la Municipalité in corpore accompagné de Madame Harr, boursière communale, et Madame Resente, secrétaire remplaçante de Madame Ramadani absente ce soir-là. Nous remercions aussi Madame Ramadani qui a œuvré à la suite de cette soirée. Nous les remercions pour leur disponibilité ainsi que pour la transmission des documents et les réponses fournies à toutes nos questions.

Les questions de la Cogest transmises à la Municipalité sont disponibles en fin de rapport et nous vous encourageons à les lire en complément du rapport.

Rapport sur le préavis municipal n° 02/2023 : Comptes communaux 2022

Analyse

Pour la troisième année consécutive, la commune termine avec des comptes avec un excédent des revenus. Si en 2021 la péréquation intercommunale, la cohésion sociale et les décomptes d'années antérieures au niveau des impôts avaient été bons pour la commune, en 2022 nous retrouvons les décomptes d'années antérieures et d'excellentes recettes extraordinaires. Avec CHF 305'973.65 de plus que le budget prévu nous pouvons dire que grâce à ce montant nous sommes en excédant de revenu de CHF 94'859.67 contre un excédent de charge de CHF 147'765.00 prévu au budget 2022. Nous constatons aussi que les charges de la commune ont passablement augmenté par rapport au budget 2022, plus CHF 743'563.44.

Nous voulons aussi rappeler que les paiements du bâtiment multi-générationnel et de l'ascenseur public se feront par des crédits qui seront bien moins avantageux que prévu puisque les taux ont bien augmenté.

Si la situation est encore bonne en 2022, rappelons que la marge de manœuvre de notre municipalité reste faible, nous n'avons pratiquement aucun moyen d'agir sur les montants engagés. Nous sommes soit lié par des conventions intercommunales avec des clés de répartition définies, soit nous subissons les prescriptions du canton comme la péréquation cantonale.

Néanmoins la Cogest a consulté avec attention tous les documents mis à sa disposition.

Rapport sur le préavis municipal n° 03/2023 : Rapport de gestion 2022

En 2022, la municipalité a présenté 18 préavis au Conseil communal. 15 ont été acceptés et 3 refusés (2 liés au bâtiment multi-générationnel et 1 sur la gestion de la commune).

Déjà en 2021, dans le rapport de gestion nous avons sensibilisé le conseil communal sur la gestion de certains dossiers d'importance majeure qui pouvaient avoir un impact important sur les finances de notre commune dans un futur proche ou plus lointain.

Nous devons malheureusement dire que la Municipalité n'a pas pris en considération ces remarques et la gestion de l'année 2022 ressemble fortement à 2021.

La Cogest veut sensibiliser à nouveau le conseil communal sur la gestion de certains dossiers en cours et qui ont passablement prit de temps lors des séances du conseil en 2022.

Le Bâtiment multi-générationnel.

Préavis N° 02/2022 octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 516'200.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à l'aménagement d'une crèche privée.

Pour rappel, ce préavis a été refusé dans un premier temps puisque le conseil communal s'est retrouvé devant le fait accompli et à découvert le jour du dépôt du préavis que nous allions aménager une crèche privée et non plus une crèche publique. Pourtant ce dossier était en cours de discussion depuis 2014 avec les instances concernées (REME et FACEME) et aucune communication n'a été faite au conseil communal pendant toutes ces années. Le conseil communal a refusé ce préavis pour comprendre ce qu'il c'était passé et avoir toutes les informations nécessaires et voir s'il était encore possible de trouver une autre solution pour

garder le but premier du bâtiment Multi-générationnel, qu'il soit pour et favorise la population Veytausienne. En plus la Municipalité s'était déjà avancée envers la société TOTUP en signant un accord de principe pour les aménagements de la crèche.

Finalement un deuxième préavis a été déposé (10/2022) qui a été accepté dans la douleur puisque la commission d'étude de ce préavis a choisi de défendre la meilleure des mauvaises solutions puisqu'il n'y en avait pas de bonne qui convenait au conseil communal mais permettait de débloquer le chantier et d'éviter de faire perdre encore plus d'argent au contribuable Veytausien. La question 24 nous démontre que nous avons perdu au moins 17'114.80 par rapport à l'engagement prématuré de la municipalité avec Totup dans ce dossier.

Préavis N° 03/2022 octroi d'un crédit d'apurement de CHF 204'800.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à la préservation du cèdre du Liban adjacent au bâtiment multi-générationnel.

Comme le préavis précédent il a été refusé par le conseil communal et à nouveau presque pour les mêmes motifs : absence de communication et découverte du problème le jour du dépôt du préavis. La commission qui a analysé la problématique s'est vite rendu compte des manquements ou problèmes de gestion et qu'il était impossible d'avoir une situation claire avec une projection des dépenses pour la préservation du cèdre lors de la construction du bâtiment multi-générationnel.

Le conseil communal a demandé à la Municipalité d'attendre la fin des travaux pour venir avec un préavis d'apurement et non plusieurs en espérant que cela permette de mieux contrôler les coûts liés au chantier.

Le bâtiment multi-générationnel fin 2022.

Si le bâtiment est occupé par ses locataires depuis la fin de l'année 2022, il reste néanmoins passablement de travaux de finitions intérieures et extérieures qui ne sont pas des moindres puisque l'accès au bâtiment depuis la Rue du They est complètement à reprendre, le trottoir et sa colline n'ont pas encore trouvé de solution et le muret en béton est toujours brut et c'est sans parler du reste.

Là aussi la Municipalité est avare en informations, bien qu'après plusieurs demandes du conseil communal, les tentatives de la Municipalité de rassurer le conseil communal sur la maîtrise des coûts liés à la construction nous laissent perplexes puisque aucun chiffre n'est avancé. La Cogest a cherché à avoir plus de détails sur le montant des plus-values et ce qui reste à payer. Nous avons pu consulter le CRB de la construction et nous avons été surpris que pratiquement aucun devis n'est tenu et que certains devis révisés sont même doublés par rapport au montant initial.

Nous voulons bien comprendre les plus-values des matériaux liés à la conjoncture actuelle mais, des dépassements systématiques ne sont pas compréhensibles.

Sans avoir tous les détails puisque le chantier n'est pas terminé, nous pouvons déjà dire que la facture finale sera très lourde et nous pouvons vous annoncer que le montant sera très largement supérieur au million.

Mise en location des appartements.

La Régie Glauser de La Tour-de-Peilz est en charge de la gérance des appartements.

Une vingtaine de dossiers ont été déposés et la municipalité en a choisi 12 selon les critères suivants.

- Favoriser les habitants de Veytaux et communes voisines,
- Favoriser les personnes âgées, à mobilité réduite ou en situation de fragilité,

- Favoriser les personnes au bénéfice de prestations complémentaires.

Pour des questions de confidentialité nous ne pouvons pas vous en dire plus mais la Cogest peut vous garantir que chaque locataire a au moins un critère fixé par la Municipalité.

Préavis N° 15/2021 octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 165'748.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la réfection du tapis routier à la Rue Bonivard et celle du They.

Ce préavis est de 2021 mais la majorité des travaux s'est déroulé en 2022. Ses travaux ont causé beaucoup de désagréments aux riverains. La municipalité aurait dû être beaucoup plus ferme sur la gestion des entreprises liées à ces travaux. Le manque de proactivité, de communication et d'organisation a fortement irrité la population Veytausienne. Les travaux ont fini 1 mois et demi plus tard que prévu.

Installation d'un ascenseur public et création d'une passerelle

Le début des travaux a commencé fin d'année 2022 et comme annoncé devait se terminer courant du 1^{er} trimestre. A ce jour nous arrivons bientôt à la fin du deuxième trimestre et les travaux sont loin d'être terminés et nous n'avons aucune nouvelle, nous espérons juste qu'ils ne suivent pas la tendance du bâtiment multi-générationnel.

Les VMCV

La ligne 201, comme les années précédentes reste un sujet très préoccupant pour notre commune. La municipalité est à pied d'œuvre sur le sujet mais la tâche est ardue surtout quand il faut négocier avec les autres communes pour trouver une nouvelle clé de répartition des frais liés à cette ligne. Aucune amélioration en vue pour cette législature.

Les bâtiments communaux

Par rapport à la question 47, la Cogest souhaite comme déjà demandé en 2021, que la municipalité fasse un état des lieux sur les probables rénovations des bâtiments communaux pour avoir une idée assez précise des futures dépenses. La Municipalité annonce déjà que l'auberge de Sonchaux ainsi que le grenier ont des toitures vieillissantes et que les deux devraient être refaites. A notre regard, une estimation des rénovations de l'Ancien Collège devrait aussi être faite.

AVIS DE LA COMMISSION

La Cogest remarque que le budget communal est relativement précis malgré des données manquantes de la part du canton lors de l'établissement de ce dernier.

Les points préoccupants ou lourds pour la commune sont plus ou moins toujours les mêmes à savoir les honoraires et vacations de la municipalité. En 2022 une augmentation de CHF 20'000.00 par rapport au budget. Ce chiffre aurait pu être contenu certainement si la gestion du bâtiment multi-générationnel avait été meilleure. La ligne 201 des VMCV reste une grosse charge pour le contribuable Veytausien même si nous constatons une stabilisation de l'augmentation. La Municipalité travaille sur le problème mais aucune amélioration n'est prévue dans cette législature.

Dans l'ensemble, la commission de gestion et des finances est satisfaite des réponses apportées à nos questions et remercie la municipalité pour la bonne tenue des comptes 2021.

Malheureusement pour la gestion, même si la majorité des dossiers ne posent pas de soucis, il suffit d'un ou deux sujets de grande ampleur et qui pèsent lourd financièrement sur notre commune tel que le bâtiment multi-générationnel pour anéantir le reste. Après le rapport 2021, la Cogest relève qu'il n'y a eu aucune amélioration sur les sujets déjà évoqués dans ce dernier. Soit le manque de transparence, la communication quasi inexistante et la négligence dans la préparation des dossiers présentés au conseil communal. La méfiance du conseil communal va malheureusement persister vu les circonstances. L'année 2023 est bien entamée et La Cogest réitère clairement sa demande de 2021 à la Municipalité de rapidement corriger ces manquements pour restaurer la confiance en nos autorités. La Cogest ne remet pas en doute les heures de travail et la volonté de vouloir bien faire mais peut-être que la complexité de certains dossiers d'envergure, comme le bâtiment multi-générationnel, atteint les limites de notre structure communale.

Ces manquements ont déjà un impact direct sur le budget 2023, voir 2024. Nous n'avons plus qu'à attendre le préavis d'apurement du bâtiment multi-générationnel qui va certainement créer des remous.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 02/2023 de la Municipalité du 03 avril 2023 relatif aux comptes 2022,

ouï le rapport de la commission de gestion et des finances,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. D'approuver les comptes relatifs à l'exercice 2021, ainsi que le bilan au 31 décembre 2022, tel que présenté ;
2. De donner décharge à la municipalité de sa gestion pour l'année 2022

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le rapport de gestion 2022 de la Municipalité du 24 avril 2023 (préavis n° 03/2023),

ouï le rapport de la commission de gestion et des finances,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

3. De refuser de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022 ;
4. De refuser d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice, tel que présenté

Le Rapporteur

Stéphane Thélin

Questions sur les comptes 2022 :

1 : Pouvons-nous avoir le rapport des comptes de BDO qui a révisé les comptes de la commune ?

La Cogest l'a reçu et nous n'avons rien constaté de spécial.

Comparaison des recettes fiscales : page 3

Impôts complémentaires sur immeuble.

2 : Pourquoi le budget était-il seulement de 5'000.00 quand en 2021 nous avons déjà un montant de 15'204.85 et que pour 2022 nous avons 15'304.85 ?

Le budget 2022 qui a été établi en 2021 était basé sur la moyenne des rentrées des années 2018 à 2020. La moyenne était de CHF 8'000.-, nous avons fixé un budget de CHF 5'000.- par prudence.

Etablissement d'un PGA

3 : Quelles sommes ont été engagées sur cette étude depuis le début, précisions sur les dépenses de base du préavis et prévisions solde des études ?

Le détail des dépenses sont les suivantes :

Préavis N° 01/2013 + 06/2017 (compte 9143.1301) : CHF 193'298.00

Préavis N° 09/2018 (compte 9143.1809) : CHF 185'315.80

9143.1915 Construction d'un bâtiment multi-générationnel.

4 : Le préavis prévoit 6'242'000.00, dépenses comptabilisées fin 2022 5'565'184.54. Solde pour bouclage 676'138.46. Est-ce que 4 mois après ce décompte la Municipalité peut nous confirmer que ce solde sur travaux est garanti sans dépassement ?

Pouvons-nous avoir la liste des factures reçues en 2023 qui restent à payer ?

Non, nous ne pouvons pas vous le garantir, comme demandé par votre conseil, la Municipalité reviendra vers vous avec un préavis d'apurement.

9143.2001 Rénovation de l'horloge et du clocheton du collège.

5 : Pourquoi il y a un solde négatif de 12'150.35 et pourquoi figure-t-il au bilan ?

Ne serait-il pas souhaitable de l'amortir dans les comptes 2022 ?

Comme mentionné dans le préavis n° 01/2020, la commune a reçu un don de CHF 60'000.- de son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Ardeshir Zahedi. Ce don est à utiliser uniquement pour l'horloge/le clocher de l'église selon demande du donateur.

La commune va étudier la possibilité de faire d'autres rénovations afin d'utiliser le solde à disposition.

Administration :

11.3001 Honoraires et vacations.

6 : Pouvons-nous avoir une analyse analytique par dicastère et les raisons de cette augmentation de 19'905.60 par rapport aux prévisions du budget 2022 ?

L'augmentation des vacances est liée aux divers projets d'investissements en cours (construction du bâtiment multi-générationnel, installation d'un ascenseur public, aménagement d'une crèche, travaux rue du They et rue Bonivard), à l'intensification des séances liées à la fusion et à l'entrée au bureau du CoDir de l'ASR du municipal en charge de la sécurité.

Le retour intercommunal de cette dernière charge a augmenté, dans le même temps, de CHF 14'400.00 par rapport à 2021 et de CHF 28'000.00 par rapport à 2020 et années antérieures.

Nous revenons cette année à des montants avant CoViD (CHF 203'000.00 en 2018 et CHF 195'500 en 2019) avec quelques tâches supplémentaires. Nous restons toutefois vigilants sur ce poste et bien en deçà des CHF 267'000.00 de 2016 et années antérieures.

Pour entrer plus dans le détail, nous relevons que :

- Le montant des vacances soustraction faite du fixe est de CHF 118'900.00.
- Les tâches de technicien de bureau technique prises en charge par les municipaux se montent à CHF 15'300.00 ce qui constitue une économie substantielle par rapport à l'externalisation de cette tâche.
- Le retour de vacances intercommunales reversé à la commune se monte à CHF 46'500.00, soit une grande augmentation depuis 2021 et années antérieures.

Cela signifie que le montant total de nos vacances à charge de la commune en rapport direct avec notre mandat politique s'élève réellement à CHF 57'000.00.

Enfin, le budget de ce poste pour 2022 a été sous-évalué en 2021 lors de la constitution du budget 2022 car, bien que nous sachions que différentes tâches supplémentaires viendraient s'ajouter aux autres années, nous n'avions pas la possibilité de chiffrer cela de façon exacte à l'avance.

11.3050 Ass. maladie et ass. acc.

7 : Pouvez-vous nous expliquer cette augmentation du taux d'assurance maladie collective ou pourquoi le budget prévu était seulement de 28'000.00 puisqu'en 2021 nous avons déjà 42'998.05 et l'augmentation des taux étaient déjà connu en 2021 ?

Cette augmentation du taux est due aux différents cas maladie (longues durée) que la commune a eu durant ces dernières années. En effet, le budget 2022 n'a pas été adapté, cela a été un oubli.

11.3130.11 Dépenses pour tiers Greffe.

8 : Pouvez-vous nous expliquer et donnez les détails pour ces deux points ?

Dans ce compte, il y a des annonces de décès, des soutiens pour les décès dans la famille de collaborateurs ou de personnes du village.

11.3130.62 Dépenses pour tiers OffPop.

8 : Pouvez-vous nous expliquer et donnez les détails pour ces deux points ?

Ces dépenses concernent les frais pour les cartes d'identité et permis de séjour reversés au service de la population.

11.3170 Réceptions et manifestations.

9 : Pouvez-vous nous avoir les détails par manifestation ?

Sortie du Conseil communal au Rocher de Naye (18.06.2022), inauguration Zoom Artiste (17.06.2022), tour de France 10.07.2022), 1^{er} août, inauguration bâtiment multi-générationnel (29.10.2022) et divers.

11.3187 Honoraires et frais de fusion.

10 : A qui sont versé ces 4'000.00 ?

Atelier UBU - Conception armoiries communes Montreux et Veytaux pour projet fusion.

11.3193 Cotisations.

11 : Pouvez-vous nous donner des détails sur ces cotisations ?

UCV, la forestière, AVDCH, Fondation vaudoise de probation, Les Milices Vaudoises, Association des Communes Suisses, Sté Vaudoise d'Economie Alpestre (SVEA), Vevey-Montreux Vins de Lavaux, Centre Patronal, Propriétaires services et divers.

11.3199 Divers.

12 : Pouvons-nous avoir des détails sur les divers ?

Dans ce compte, il y a les frais du repas de fin d'année du personnel et divers soutiens pour les promotions des écoles (prix de fin d'année).

11.4310.11 Emoluments administratifs.

13 : Pouvez-vous nous expliquer ce poste, quelle est la provenance de ce montant ?

Ces recettes concernent des permis de fouille.

11.4359 Encaissement prestations postales.

14 : Pouvez-vous nous donnez des explications par rapport au budget ?

Diminution des prestations postales au guichet, en lien avec la baisse dans le compte 11.3189 et le compte 11.4390.

11.4390 recettes agence postale.

15 : Pouvez-vous nous donnez des explications par rapport au budget et la fréquentation ?

Les recettes reversées à la poste étant en baisse, de ce fait la rémunération en faveur de la commune de Veytaux diminue.

La rémunération est variable en fonction des recettes et mouvements au guichet.

Tourisme :

16.3650.09 Divers.

16 : Pouvons-nous avoir des détails sur les divers ?

Ces dépenses concernent le projet Zoom Artiste.

16.3650.11 Parc naturel Régional.

17 : Pouvez-vous nous avoir le détail de cette augmentation ?

Le conseil du parc a décidé de passer une cotisation liée au nombre d'habitants en lieu et place d'une cotisation fixe. Le montant est le prix plancher car la commune est en dessous.

La cotisation annuelle a augmenté en 2022.

Transports publics :

18.3510.02 VMCV SA – déficit ligne 201

18 : Pensez-vous que la situation se stabilise et est-ce qu'en 2023 nous allons à nouveau recevoir de l'argent en retour ?

Il est évidemment difficile de faire un pronostic exact même si tous les indicateurs montrent que la situation se stabilise.

Pour la Municipalité, l'important est maintenant de trouver une issue à cette situation ubuesque afin de réduire drastiquement cette participation au déficit de la ligne 201 des VMCV et de pérenniser ce nouveau partage des coûts.

Informatique :

19.3150 Entretien du matériel et logiciel.

19 : Pouvons-nous avoir des détails sur l'installation du nouveau serveur ?

C'est le solde de l'installation du nouveau serveur qui avait commencé en décembre 2021.

Impôts :

21.3800 Ajustement provision impôts arriérés.

L'Administration cantonale des impôts nous transmet une évaluation des débiteurs douteux avec le montant de la provision à effectuer. En fin d'année, nous l'adaptions sur cette base

21.4090 Impôts récupérés après défalcation.

20 : Pouvez-vous nous expliquer la relation entre ces deux points en tenant compte du budget ?

Ce sont des débiteurs qui ont pu être récupéré par l'Administration cantonale des impôts après avoir été défalqué (mis à zéro par le Canton).

Ce sont des rachats d'actes de défaut de bien, impôt récupéré dans le cadre d'une faillite. Impossible de prévoir un montant au budget.

Domaines et bâtiments :

32.3141.04 Entretien des sentiers.

21 : Expliquez-nous la dépense de 95'926.05 par rapport au préavis 01/21 ?

Selon préavis :

Coût total : CHF 175'000.-

Participation à recevoir : CHF 135'000.-

Les dépenses actuelles liées à ce préavis sont les suivantes :

Compte 32.3141.04 en 2021 : CHF 7'892.10

Compte 32.3141.04 en 2022 : CHF 95'926.05

Les recettes actuelles liées à ce préavis sont les suivantes :

Compte 32.4360 en 2021 : CHF 45'000.-

Les travaux ne sont pas encore terminés et nous n'avons pas encore reçu toutes les participations.

32.4360 Remboursement de tiers.

22 : Est-ce qu'il y a un lien avec le point précédent pour les 73'388.62 ?

Non, ces rentrées sont liées à la protection pour les chutes de pierre, sécurité avalanche et diverses pour les forêts.

351.3130 Admin. Collège – fournitures diverses.

23 : Pouvons-nous avoir les détails de ces fournitures diverses ?

Cela concerne divers achats de produit nettoyage, papier pour les mains, savon, rouleau d'essuie-mains pour le collège, papier hygiénique, un aspirateur, etc.

Bâtiment multi-générationnel :

358.3180 Honoraires.

24 : A qui sont ces honoraires et pourquoi ne pas les avoir mis dans les investissements ?

Ces honoraires correspondent à un partage entre ToTup et la commune des coûts liés au report des travaux et de l'ouverture de la crèche.

358.4230.00 Loyer des appartements.

25 : Combien d'appartements étaient loués en 2022 ?

3 appartements loués en 2022.

Pourquoi ne voit-on pas de poste pour la crèche puisque depuis septembre elle est occupée ?

Comme cela vous l'a déjà été précisé, la Municipalité, afin que la crèche puisse accueillir cette fin d'année 2022 les quelques enfants dont l'inscription était déjà entérinée, a mis à disposition de Totup à moitié prix l'un des 3 pièces du 3^{ème} étage. Ce montant a été déduit du poste 358.3180 ci-dessus.

Travaux :

Urbanisme :

41.3180 Honoraires et frais d'expertises.

26 : Pouvons-nous avoir les détails des honoraires et frais d'expertises ?

Il y a pour CHF 3'510.- d'indemnité pour les commissions d'urbanisme et de salubrité. Les autres coûts concernent des honoraires pour divers projets (par exemple : évaluation et surveillance mur fissuré - Quai Chatelanat).

41.3800 Attribution réserve création place de parc.

27 : Pouvez-vous nous expliquer ce poste ?

Les contributions encaissées pour la non-construction de place de parc doivent être attribuées à un fonds de réserve pour la création de future place de parc.

41.4309 Contribution de rempl. pour non construction de place de parc.

28 : Expliquez-nous ce poste par rapport au précédent ?

C'est le même poste simplement nous avons reçu CHF 40'000.- pour la non-construction de places de parc d'un projet qui sont ensuite mis sur un compte de réserve.

Route :

43.3140 Entretien routes et quais.

29 : Pourquoi les montants des préavis 02 et 15/2021 figurent sur les comptes 2022 ?

Les travaux ont été réalisés en 2022. Pour rappel, le préavis n° 15/2021 a été déposé au Conseil communal le 06.12.2021 (séance de commission le 10.01.2022), difficile de réaliser les travaux en 2021.

43.3150 Equipement SDIS – BH

30 : Est-ce que le conseil communal a été averti de cette dépense et si oui quand ?

Non, le conseil communal n'a pas été averti de ces dépenses supplémentaires lors des travaux sur la rue Bonivard.

43.4360 Remboursement de tiers.

31 : Pouvons-nous avoir les détails des remboursements de tiers ?

Remboursement remise en état enseigne lumineuse pour CHF 1'863.20 et remboursement demande de raccordement éclairage abribus datant de 2019 qui n'a pas eu lieu pour CHF 5'253.16

Parc, cimetièrre, voirie :

44.4370 Amende d'ordre.

32 : Est-ce la route cantonale qui est la cause de ce montant de 30654.55?

Ce montant est le produit des amendes de stationnement uniquement de l'ensemble du territoire de la commune.

Réseau d'égouts et épuration :

46.3140 Entretien canalisations

33 : Pouvons-nous avoir les détails de ces entretiens de canalisations ?

Entretien sacs de routes pour CHF 7'847.30 et divers curage et inspections télévisées : Avenue des Falquières et Av. de Chillon.

46.3810 Attribution au fond de réserve.

34 : Pouvez-vous nous expliquer ce poste ?

Les recettes des égouts doivent servir uniquement aux dépenses liées aux égouts. De ce fait, le dicastère des égouts ne peut pas être bénéficiaire et l'excédent des revenus doit être attribué au fonds de réserve affecté.

Développement durable :

80.3800 Attribution fonds de réserve développement durable :

35 : Pouvez-vous nous expliquer ce poste ?

Si la commune n'a pas utilisé l'entier des recettes pour des aides pour l'amélioration énergétique, l'excédent doit être attribué à un fonds de réserve pour des futurs des aides.

Page 37 :

911 Débiteurs et comptes courants divers.

36 : Quand ou à quel mois reçoit-on les 1'364'027.24 ?

L'Etat nous fait des versements tous les mois pour régler les factures en cours ou nouvellement établies.

913 Actifs transitoires.

9139.0 Actifs transitoires

37 : Pouvons-nous avoir la liste des actifs transitoires ?

Les actifs transitoires au 31.12.2022 contiennent principalement les éléments suivants :

Provision décomptes péréquation, cohésion sociale et réforme policière à recevoir : CHF 396'800.-.

Taxes sur les divertissements 4e trim. 2022 à recevoir : CHF 77'871.-.

Divers transitoires : CHF 70'610.74.

Page 38 :

920 Engagements courants

9200.0 Créanciers divers.

38 : Pouvons-nous avoir la liste des créanciers divers ?

Les créanciers correspondent aux factures 2022 reçues en 2023.

Les créanciers au 31.12.2022 contiennent principalement les éléments suivants :

Factures liées aux investissements (bâtiment, crèche, ascenseur, PGA, mise en conformité des ouvrages de protection) : environ CHF 490'000.-

Travaux routiers (préavis 15/2021) compte 43.3140 : environ CHF 140'000.-

Commune de Montreux (REME, frais scolaire, bibliothèque, SAFJ et autres factures dues à Montreux) : environ CHF 450'000.-

Créanciers divers : environ CHF 340'000.-

Bâtiment multi-générationnel.

39 : Pouvez-vous nous dire combien de dossiers ont été déposés pour louer un appartement dans le bâtiment multi-générationnel ?

40 : Combien de citoyens de Veytaux ont déposé un dossier ?

41 : Combien d'appartements sont loués à des citoyens venant d'une autre commune ou ailleurs ?

42 : Combien de résidents sont en situation de fragilité, handicapés ou à mobilité réduite ?

42.1 : Est-ce que la commune a été sollicitée par des nouveaux résidents pour obtenir l'aide sociale ?

43 : Si un résident ne correspond plus aux buts premiers du bâtiment multi-générationnel, qu'advierait-il si une personne de la commune dans le besoin faisait une demande pour un appartement ?

La Municipalité attire son attention sur le fait qu'elle répond ci-après aux questions précitées sur le bâtiment multi-générationnel, mais que ces informations confidentielles ne doivent pas figurer dans votre rapport.

Pour rappel, ces 3 critères sont :

- Favoriser les habitants de Veytaux et communes voisines,
- Favoriser les personnes âgées, à mobilité réduite ou en situation de fragilité,
- Favoriser les personnes au bénéfice de prestations complémentaires.

Une fois tous les logements octroyés, tous les dossiers de demande de location font l'objet d'une analyse et ceux répondant à un ou plusieurs critères d'attribution sont placés sur liste d'attente.

Gestion :

44 : Pouvez-vous nous donner toutes les conventions que nous avons avec Montreux avec leurs détails ?

Les conventions avec Montreux concernent les écoles, les déchets, la bibliothèque, la piscine de la Maladaire, le SID, Le sauvetage de Territet, etc...

Et il ne faut pas oublier les conventions que nous avons avec les autres communes de la Riviera et Villeneuve : La sécurité, la distribution et l'épuration des eaux, le Fond Culturel, la CIEHL, la RAS, le ramassage des déchets, les forêts, la taxe de séjour, Montreux-Vevey tourisme, etc...

Ces conventions ne peuvent vous être détaillées ici mais des membres de la ComGest peuvent les consulter au greffe, d'autre part, ces conventions sont un point de fusion, elles seront listées à ce moment-là.

Population Veytausienne :

45 : Avez-vous connaissance du nombre de confessions différentes que nous avons sur la commune ?

46 : Combien de nationalités différentes avons-nous dans la commune ?

Vous trouverez les réponses dans le rapport de gestion. La Commune comporte 54 nationalités.

Afghanistan
Afrique du Sud
Allemagne
Autriche
Belgique
Bénin
Bolivie
Bosnie et Herzégovine
Brésil
Cabo Verde
Cameroun
Chine
Congo (Kinshasa)
Corée (Sud)

Croatie
Équateur
Érythrée
Espagne
États-Unis
France
Grèce
Hongrie
Inde
Irak
Iran
Islande
Italie
Japon
Kosovo
Macédoine du Nord
Malte
Maroc
Maurice
Mexique
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République dominicaine
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Sénégal
Serbie
Sierra Leone
Slovaquie
Suède
Suisse
Syrie
Thaïlande
Togo
Tunisie
Türkiye
Ukraine
Venezuela

En raison de la protection des données, le nombre d'habitant par nationalité ne peut pas être fourni.

Bâtiments communaux :

47 : Avez-vous un état de situation des bâtiments communaux, et si oui pensez-vous que prochainement il y aura des rénovations lourdes dans ces prochaines années ?

La majeure partie des bâtiments communaux ne nécessitent pas de travaux importants, cependant évidemment le couvert de Champbabau devra être rénové (à la suite de l'incendie, mais comme déjà annoncé ceux-ci seront entièrement pris en charge par L'ECA).

L'auberge de Sonchoux ainsi que le grenier ont des toitures vieillissantes les deux devraient être refaites. Nous sommes en train d'analyser la situation. A priori, nos équipes des forêts ont le matériel et pourraient en refaire une des deux. Pour la deuxième nous viendrons certainement avec un préavis ou le mettrons au budget 24 ou 25.

Les façades du bâtiment du collège mériteraient un coup de frais mais ce n'est que du strict entretien.

21.4060.01 Divertissements :

48 : Pouvez-vous nous donner le nombre d'entrée payante pour le fort Chillon ?

17'972 entrées.

49 : Pouvez-vous nous donner le nombre d'entrée payante pour le Château de Chillon ?

262'310 entrées